EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 23 juin 2022

Présidence de Madame Carole Castillo

Préavis N° 19-2022

Demande de crédit-cadre destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public pour les années 2022, 2023 et 2024, et réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher intitulé « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile »

Conclusions amendées

Le Conseil communal de Renens

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 19-2022 de la Municipalité du 11 avril 2022,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Jonas Kocher intitulé « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile ».

ALLOUE à la Municipalité un crédit cadre de CHF 7'394'500.— TTC afin de financer l'assainissement du réseau d'éclairage public pour les années 2022 à 2024. La durée du crédit-cadre prend fin au 31 décembre 2024 **2025.**

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera au patrimoine administratif sous le compte d'investissement No 3810.1077.5010 – Assainissement du réseau d'éclairage public 2022 à 2024.

Cette dépense sera amortie en 20 ans, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1 er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 avril 2022.

La Présidente

La Secrétaire

Carole Castillo

Corrine Simon